

L'honorable M. WATSON : Eh bien, il le fera plus tard, cela m'est égal.

L'honorable M. YOUNG : Il y a malentendu au sujet de la réunion d'aujourd'hui du comité des banques et du commerce, et ceux qui sont intéressés dans ce projet de loi ont regretté de n'avoir pu y assister. Sans entrer dans le fond de la question relative à l'opportunité de ces modifications, je puis bien dire qu'on rendrait simplement justice aux défenseurs du projet de loi en leur ménageant l'occasion de se faire entendre devant le comité au sujet de ce projet de loi adopté par les Communes.

C'est une question de courtoisie, et comme il y a eu évidemment un malentendu dans la convocation du comité du commerce, dont plusieurs membres n'ont pas eu connaissance, on ne s'opposera pas au renvoi demandé. Si le comité a le temps d'examiner le projet de loi demain tant mieux. Sinon, il s'en occupera à la séance suivante.

L'honorable M. MACDONALD (C.-A.) : Pourquoi le Sénat ne pourrait-il le discuter en ce moment ?

L'honorable M. POWER : C'est l'honorable sénateur de Portage-la-Prairie qui défend le projet de loi ; alors, puisqu'il nous demande d'en ordonner le renvoi au comité, comment pouvons-nous lui refuser cette faveur ?

L'honorable M. KERR (Toronto) : En ce qui me concerne, je n'ai aucune objection à ce que le projet de loi soit mis en discussion de la manière que le Sénat le juge bon. Je dois faire observer qu'il ne me paraît guère convenable qu'on renvoie à un nouvel examen des comités les conclusions apportées ici, pour la seule raison que quelques intéressés sont coupables de négligence.

L'honorable M. YOUNG : L'honorable sénateur ne peut pas dire que ces gens ont été négligents, car je tiens de bonne source que la réunion du comité des banques et du commerce était fixée au jeudi.

L'honorable M. KERR (Toronto) : Je ne sais si l'honorable sénateur chargé de défendre le projet de loi a examiné la nature des modifications. S'il a pris connaissance de ces modifications, et s'il les juge trop importantes pour être décidées aujourd'hui ; quant à moi il m'est égal qu'on en délibère

sur-le-champ ou plus tard, mais j'estime que par déférence pour le comité, il conviendrait d'en montrer l'à-propos avant d'ordonner le renvoi. Je ne suis pas le président du comité et je n'ai pas l'habitude de parler en son nom. C'est à lui de dire ce qu'il juge bon dans les circonstances.

L'honorable M. WOOD : Je voudrais que le Sénat adoptât la proposition de l'honorable sénateur de Portage-la-Prairie. Je fais partie du comité des banques et du commerce et j'étais présent aux deux séances pendant lesquelles ce projet de loi est venu en discussion. Il n'y avait personne pour nous donner des explications complètes et sur plusieurs points le comité aurait désiré avoir des renseignements qu'il n'a pu obtenir. Pour moi, je serais heureux que la proposition de renvoi fut adoptée.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Cette discussion pourra être utile au comité. Depuis quelque temps on semble avoir pris l'habitude, à la Chambre des communes, de nous transmettre des projets de loi sans désigner un sénateur pour en prendre la défense. Par pure courtoisie, un de nos collègues veut bien proposer la 2e lecture et le renvoi de tel projet de loi à l'examen du comité compétent.

Voilà ce qui existe aujourd'hui au comité des banques et du commerce. On a transmis au comité deux ou trois projets de loi sur lesquels des renseignements étaient nécessaires. Comme il n'y avait personne pour nous donner ces explications, le comité a étudié les bills soigneusement et il a conclu, en ce qui concerne le projet en question, à la nécessité des modifications qui vous sont proposées, tant dans l'intérêt de la compagnie que dans celui des personnes que l'adoption de la loi intéresse.

Plusieurs membres du comité, et le président lui-même, ont fait observer le défaut de renseignements sur des projets de loi de cette importance, touchant le placement de fonds considérables, quand ces projets viennent en délibération devant le comité. Le comité a cru devoir modifier et amender le projet, plutôt que de se rendre à la proposition de quelques membres qui demandaient la radiation de ces projets du rôle. Ce serait une bonne leçon pour ceux qui sollicitent des lois et ce serait épargner au comité beaucoup d'ennuis et d'embarras qu'ils supportent actuellement.

Hon. M. FERGUSON.